

Questions orales

garantir le respect de la convention que le transfert de fonds fédéraux aux provinces.

Le gouvernement ayant considérablement réduit le transfert de fonds aux provinces, le Canada pourra-t-il remplir ses obligations aux termes de la Convention sur les droits des enfants?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, la députée n'ignore pas que les paiements de transfert aux provinces qui concernent les enfants n'ont pas été réduits. Ils augmentent de 3,7 p. 100, en même temps que le gouvernement fédéral accroît ses dépenses de programmes de 3,4 p. 100.

Nous remplissons donc nos obligations et nous espérons que les provinces vont remplir les leurs.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Justice.

Le ministre peut-il nous dire quelle orientation le gouvernement fédéral entend adopter pour s'assurer que la protection des droits des autochtones sera incluse dans la Constitution, compte tenu de la décision rendue par les tribunaux de la Colombie-Britannique dans l'affaire Gitksan Wet'suwet'en.

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme ma collègue le sait, un jugement très long a été rendu vendredi dans l'affaire qu'elle vient de mentionner.

Le ministère de la Justice, entre autres, étudie actuellement ce jugement, qui donnera vraisemblablement lieu à un appel. Le délai pour interjeter l'appel n'est pas encore expiré.

Selon les renseignements qu'on m'a communiqués, la décision portait précisément sur les droits territoriaux des autochtones dans une région précise de la Colombie-Britannique. Cette décision ne devrait donc pas toucher les titres de propriété ni les droits des autochtones ailleurs au Canada.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, les autochtones de partout au Canada ont perçu comme un affront la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique concernant leurs droits et les questions qu'ils se posent à cet égard.

Quelles mesures précises le gouvernement fédéral entend-il prendre dans l'immédiat pour protéger les droits des autochtones? Comment remédiera-t-il aux répercussions de cette décision qui vient de marquer profondément la collectivité autochtone du Canada?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je viens de le déclarer, ce jugement est très long. Sauf erreur, il fait environ 390 pages. Toute cette affaire a duré quatre ans, et le cas est très complexe. Je suis certain que tous les spécialistes du droit, des deux côtés, étudient actuellement le jugement.

Quant à la question précise des revendications territoriales des autochtones, etc., le gouvernement du Canada a une politique bien arrêtée à cet égard. En effet, le gouvernement canadien veut régler les revendications territoriales à la table des négociations. Par conséquent, il invite les Gitksan et d'autres groupes d'Indiens à venir négocier, et je dois dire que ceux-ci acceptent. Le gouvernement du Canada demande encore une fois la présence du gouvernement de la Colombie-Britannique à la même table.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au ministre chargé de répondre au nom du ministre de la Santé.

Jeudi dernier, le gouvernement libéral de Terre-Neuve a annoncé la suppression de 360 lits d'hôpital de soins actifs, le licenciement de personnel médical, la limitation des heures d'ouverture des centres de santé communautaire ainsi que le retrait de l'examen de la vue au nombre des soins médicaux assurés et le gel du budget d'assurance-maladie au niveau où il était l'an dernier.

Cela n'a pas empêché le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation de déclarer, vendredi dernier, qu'il espérait voir d'autres provinces suivre le bon exemple de Terre-Neuve.

Le ministre est-il d'accord avec le ministre d'État pour dire que les autres provinces devraient également couper dans le secteur de l'assurance-maladie? Dans l'affirmative, comment ces coupes contribueront-elles à maintenir les normes nationales dans ce domaine?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, les paiements de transfert que nous versons aux provinces pour les soins de santé et l'éducation postsecondaire ont